

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 01 MARS 2017 A 19H30

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Dix Sept, le **01 MARS A 19H30**

Extrait affiché le :
02 mars 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

1ère séance 2017

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL
Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER
Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme
ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M.
BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M.
PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-
Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

Objet : Changement d'horaires dans le
cadre de la fusion des groupes scolaires.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

N° 07/2017

Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme STAUB Edith	à	Mme FLICKER Gisèle
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. DEMENGE Abel	à	M. CHMIDLIN Stéphane

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint au Maire, explique au Conseil
Municipal que dans le cadre de la fusion des groupes scolaires du « Centre » et « Louis Madelin » avec
création du nouveau groupe scolaire constitué de la maternelle « Louis Madelin » et de l'élémentaire du
« Centre », de nouveaux horaires doivent être mis en place à la prochaine rentrée scolaire à l'école
élémentaire du « Centre » afin d'organiser le transport des élèves d'élémentaire et de maternelle vers leurs
écoles respectives.

A compter de la prochaine rentrée scolaire 2017/2018, les nouveaux
horaires de cours à l'école élémentaire du « Centre » débuteront en matinée à 8h20 pour se terminer à
11h20 et en après-midi, commenceront à 13h20 et s'achèveront à 15h35. Les horaires de cours à la
maternelle « Louis Madelin » ne changeront pas.

A l'appui de ces explications,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de ses membres
présents et représentés du changement d'horaires à l'école élémentaire du « Centre » à la prochaine rentrée
scolaire 2017/2018, tels que détaillés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,